

Légende

Lot I (teinte jaune) Maison n° 34 avec dépendances et terrain. Contenance totale = 11<sup>m</sup> 00<sup>ca</sup>

Lot II (teinte bleue) Maison n° 32 avec dépendances et terrain. Contenance totale = 06<sup>m</sup> 60<sup>ca</sup>

Les murs séparatifs sont mitoyens comme indiqués au plan

**P** = Puits se trouvant sur le lot I. L'acquéreur du lot II pourra y puiser l'eau pendant 1 an après la vente.

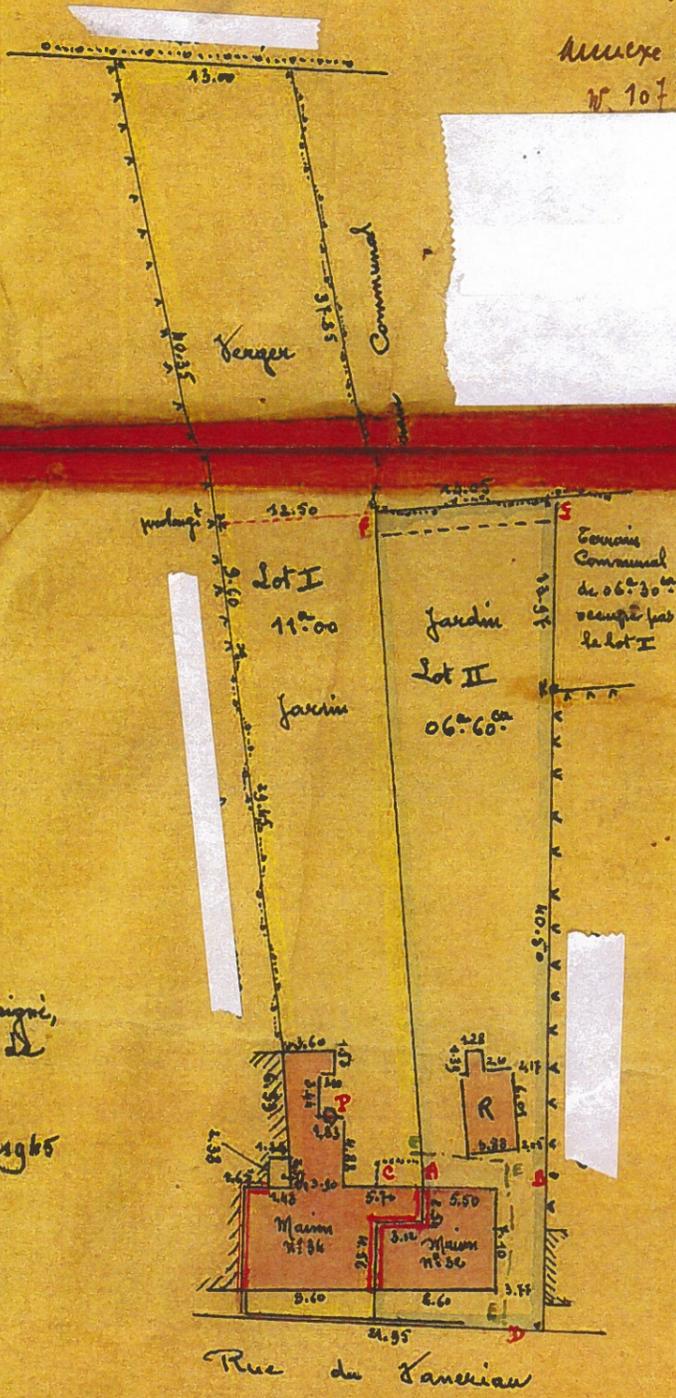
**C** = Citerne commune aux deux lots, ceux-ci y prenant leurs eaux par pompes se trouvant sur leur propriété.

**EEE** = Écoulement des eaux au profit du lot I.

**ABD** = Servitude de passage de 1m50 de A en B et toute la largeur de B en D au profit du lot I

**FI** = Servitude de passage de 1m25 au profit du lot I pour l'accès au terrain communal de 06<sup>m</sup> 30<sup>ca</sup>.

M<sup>e</sup> Voinetier,  
 Meuse à l'abri de M<sup>e</sup> Mang  
 N° 10737 du 12/1/1949



Echelle: 2<sup>m</sup> par mètre



Levi et dressé par le Géomètre-Juré soussigné,  
 Régulièrement assermenté devant le Tribunal de  
 1<sup>re</sup> Instance de Nancy.  
 André Lucas, le 23 Décembre 1965

